

Arrêté n° 21/152/CM

Désignation du représentant de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour siéger au Comité de pilotage du Plan Local d'Insertion et Emploi de Marseille-Provence Centre et de son représentant pour en assurer la présidence.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020 portant désignation des représentants de la Métropole au sein de divers organismes ;
- La délibération n° EMP 001-2893/17/BM du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à l'approbation du protocole d'accord 2018-2022 du Plan Local d'Insertion et Emploi de Marseille-Provence Centre, modifiée par la délibération n° EMP 006-3933/18/BM du Bureau de la Métropole du 28 juin 2018.

CONSIDÉRANT

- Que Madame Marion Bareille, lors du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020, a été désignée titulaire pour siéger au sein du Comité de pilotage du Plan Local d'Insertion et Emploi de Marseille-Provence Centre ;
- Que selon le protocole d'accord du Plan Local d'Insertion et Emploi de Marseille-Provence Centre 2018-2022, la Présidente de la Métropole est membre du Comité de pilotage et, qu'elle ou son mandataire assure la présidence du Comité de pilotage ;

- Qu'il convient à ce titre de désigner le représentant de la Présidente de la Métropole pour siéger au Comité de pilotage du Plan Local d'Insertion et Emploi de Marseille-Provence Centre et son représentant pour assurer la présidence du Comité de pilotage du Plan Local d'Insertion et Emploi de Marseille-Provence Centre

ARRETE

Article 1 :

Est désignée Madame Marion Bareille pour représenter la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Comité de pilotage du Plan Local d'Insertion et Emploi de Marseille-Provence Centre.

Article 2 :

Est désignée Madame Marion Bareille pour représenter la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la présidence du Comité de pilotage du Plan Local d'Insertion et Emploi de Marseille-Provence Centre.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2021

Martine VASSAL